

# NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/7032/Add.27 12 avril 1966

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION DANS LA REPUBLIQUE DOMINICAINE

#### Additif

1. Les renseignements ci-après, portant sur la période allant du 5 au 10 avril 1966, ont été communiqués par les services de mon représentant dans la République Dominicaine depuis la publication de mon dernier rapport sur la situation dans ce pays (S/7032/Add.26 et Corr.1).

### Maintien de l'ordre

- 2. Le 5 avril, vers 19 h 45, un étudiant a été tué et un autre blessé à San Juan de la Maguana lorsqu'un sergent de la Police nationale a essayé de disperser des étudiants manifestant contre la présence de troupes étrangères sur le sol dominicain. L'étudiant blessé est également mort de ses blessures par la suite. La Police nationale a ouvert une enquête sur l'incident.
- 3. Le 8 avril, le président Héctor García Godoy a invité le peuple dominicain à rendre hommage dans le calme aux morts de la révolution d'avril 1965. Il a déclaré que certains éléments se préparaient à troubler l'ordre public, le jour de cet anniversaire.
- 4. Le même jour, la presse dominicaine a publié le texte d'une lettre datée du 4 avril dans laquelle le Ministre des forces armées, le major général Enrique Pérez y Pérez assurait au chef de la Police nationale, le général Jose de Jesús Morillo López qu'il souscrivait entièrement à la manière dont ce dernier s'était engagé à remplir sa tâche.

## Evénements relatifs aux élections

5. Le 7 avril, le gouvernement provisoire a promulgué le décret No 174 abrogeant le décret No 77 du 2 décembre 1963 qui interdisait le Mouvement du 14 juin. Le lendemain, la Commission électorale centrale a annoncé que, le Mouvement du 14 juin ayant été rendu légal par le gouvernement, elle le reconnaissait automatiquement comme parti politique.

- 6. Le 8 avril, le gouvernement a promulgué deux nouveaux décrets. L'un d'entre eux abolissait les cartes électorales pour les futures élections. L'autre disposait que quiconque avait 18 ans révolus le ler juin 1966 et n'avait pas encore de carte d'identité, pourrait en obtenir gratuitement pendant la période s'achevant le 25 mai 1966. Les électeurs seront tenus de produire leur carte d'identité au moment du vote.
- 7. Le parti communiste dominicain (PCD) a publié, le 8 avril, une déclaration suivant laquelle il appuierait M. Juan Bosch si le parti révolutionnaire dominicain (PRD) décidait de participer aux élections. Le PCD a expliqué que cet appui signifiait non pas que les objectifs ultimes des deux partis soient les mêmes, mais que leurs buts immédiats, à savoir la lutte contre les "minorités oligarchiques" et "l'intervention des Etats-Unis" coincidaient.
- 8. Lors de son congrès national, tenu les 9 et 10 avril, le FRD a décidé de participer aux élections et a désigné M. Juan Bosch et M. Silvestre Antonio Guzman Fernandez comme ses candidats à la présidence et à la vice-présidence, respectivement.
- 9. Le 10 avril, le parti évolutionniste libéral (PLE) a tenu son congrès national au cours duquel il a désigné le dirigeant du Mouvement d'intégration national (MIN), M. Rafael F. Bonnelly comme son candidat à la présidence et le Dr Tabare Alvarez Pereira, membre du PLE, comme son candidat à la vice-présidence.
- 10. Le parti réformiste (PR) a également tenu un congrès le 10 avril à Saint-Domingue en vue de désigner des candidats pour les élections du sénateur, des députés, des maires et des conseillers municipaux du district national (Saint-Domingue).
- 11. La <u>Vanguardia Revolucionaria Dominicana</u> a annoncé qu'elle tiendrait un congrès le 17 avril pour choisir des candidats aux élections.

## Autres événements

12. Le 6 avril, le gouvernement provisoire a créé un comité d'enquête sur les demandes de dommages de guerre. Le comité, placé sous la présidence du Ministre des finances, recevra, étudiera et approuvera ou rejettera toutes les réclamations présentées par des personnes ayant subi des dommages matériels pendant la guerre civile qui a commencé le 24 avril 1965. Ces demandes devront être présentées dans un délai de 45 jours, à compter du 6 avril.

13. Les éboueurs municipaux sont en grève depuis le 4 avril. A ce propos, les autorités sanitaires dominicaines de Saint-Domingue ont déclaré qu'une épidémie de gastro-entérite risquait d'éclater dans la ville.

